



NOTICE DESCRIPTIVE

Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le terrain existant de 225m² est situé à l'angle de la rue et de la rue , quelque peu en retrait de l'avenue. Il est occupé par un édifice de type "maison de ville" et par un garage complétés par une cour clôturée et entièrement minérale. Datant du début du XXème siècle, surélevé après la seconde guerre mondiale, l'édifice abrite trois logements sur quatre niveaux, le R+3 étant situé dans le volume de la toiture, en duplex avec le logement du R+2. Cette typologie d'immeuble isolé + garage + cour ou jardin, concerne quelques parcelles environnantes. Les édifices du voisinage, d'une échelle analogue et datant également d'avant la 1ère guerre mondiale, sont des immeubles mitoyens. Les deux bâtiments qui flanquent le terrain au Nord, et constituent le fond de scène de la cour, sont plus récents et d'une échelle sensiblement plus imposante.

Présentation du projet

1- aménagement prévu modifications
Le projet consiste à permettre l'extension du logement au R+1 par la juxtaposition d'un volume en surplomb sur la cour, au droit de l'entrée de l'immeuble. Ce volume se substitue au balcon existant qui forme auvent sur l'entrée en s'appuyant sur deux poteaux prolongeant le garde-corps du palier d'accès à la porte de l'immeuble. Le balcon et les deux poteaux sont donc à démolir pour implanter l'extension.

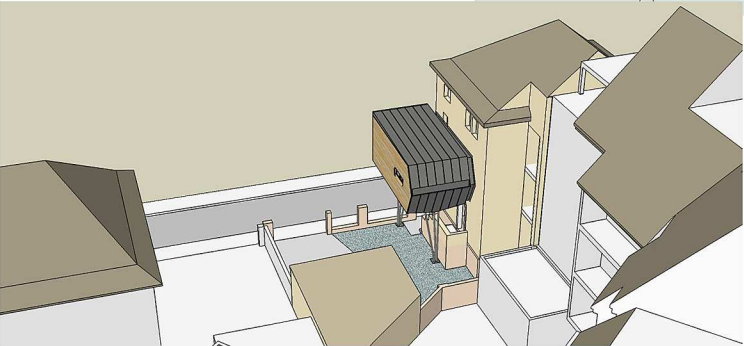
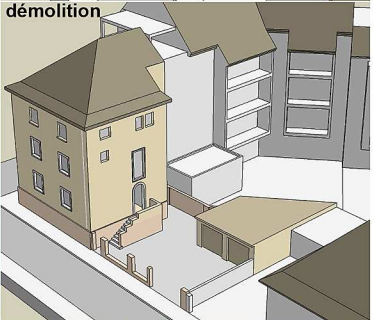
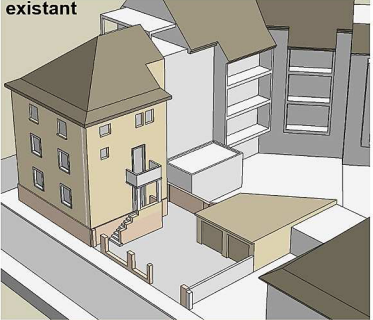
2- implantation organisation composition volumes
Le volume créé enveloppe un espace *de vie* d'un tenant, d'une vingtaine de m², relié au couloir de l'appartement (3 pièces, cuisine, SdB) existant par la porte d'accès au balcon démolí. Cet ajout permettra aux trois pièces existantes de constituer les trois chambres à coucher nécessaires au confort d'un couple et de deux enfants. Il s'appuie sur deux faisceaux de fins poteaux métalliques et s'accroche à la maçonnerie existante sans pénétration dans les logements tiers. Un étroit volume est intercalé au contact avec le mur existant, en retrait du volume créé, permettant un meilleur réglage constructif en regard des irrégularités de la maçonnerie, de la répartition des fixations et efforts, de la réduction minimisée d'une fenêtre existante de la cage d'escalier, de l'évitement de l'encadrement de la porte d'accès à l'immeuble, etc. Par ailleurs, lors d'une ultérieure isolation extérieure du bâtiment existant, l'intervalle créé permettra d'optimiser les détails de raccord avec l'extension. La sous face constituera un abri pour l'ensemble de la séquence d'accès, dès le portail, et un auvent pour l'espace libre en bordure. Cette sous face est biaisée afin d'envelopper des poutres en son centre tout en réduisant en rive les dimensions des façades et trouver de meilleures proportions. A l'arrière, la pointe du volume se tient en recul des trois mètres réglementaires, le plan incliné en partie supérieure correspondant à la coupe effectuée par le plan virtuel généré par la règle d=h/2. Le biais inférieur permet d'obtenir une figure géométrique bien réglée. La petite échelle du volume, de l'ordre de celle des garages voisins, lui permet une incrustation en douce flottaison dans le tissu et le jeu volumétrique environnants.

3- limites du terrain
Aucune modification de mur ou de clôture n'est nécessaire. Au droit du portail existant et maintenu, le volume créé surplombe le domaine public, à une hauteur de 3.95m, sur une profondeur de 65cm et une longueur de 3m55. (cf. demande d'autorisation en fin de dossier)

4- matériaux et couleurs
Bois non traité (bardage) et métal teinte foncé (habillage zinc) ou gris argenté (store extérieur à lame, poteaux acier galvanisé).

5- espaces libres
Un traitement plus perméable du revêtement de la cour est prévu par la création de petites surfaces de pleine terre destinées à recevoir plantes et arbustes, ainsi que par une surface de dalles ou pavés engazonnés. La zone formant parvis du garage ainsi que celle entre le portail et l'escalier d'accès resteront imperméabilisées (Cf. PC9).

6- accès stationnements
La disposition actuelle reste inchangée avec trois stationnements pour trois logements; deux abrités en garage et un dans la cour.



MAÎTRE D'ŒUVRE	MAÎTRE D'ŒUVRAGE		PC 4	EXISTANT + PROJET
ERIC ACHILLE ALBISSER ARCHITECTE 39 rue du faubourg de Saverne 67000 STRASBOURG 03 86 22 27 94 ealbiisser.arch@orange.fr		EXTENSION D' UN LOGEMENT	Notice illustrée	